Techniques de physiothérapie (144.A0)

Secteur 19 – Santé

Programme d'études collégiales

Québec

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Coordination
Jean-Pierre Fons, Lucie Michon et Estelle Lépine
Responsables – Secteur Santé
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction
Diane Barrette
Conseillère en élaboration de programmes d'études

Alain Bouchard
Louise Savard
Cégep de Chicoutimi

Lyne Hébert
Cégep Montmorency

Flavie Achard
Professeure de biologie
Cégep Montmorency

Richard Gagnon
Professeur de physique
Cégep de Sherbrooke

Monique Tremblay
Professeure de psychologie
Cégep François-Xavier-Garneau

Mise à jour du programme d'études – Version 2014
Isabelle Pelletier
Enseignante
Techniques de réadaptation physique
Cégep Marie-Victorin

Hélène Charpentier
Chargée de projets
Direction des programmes de formation technique
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Révision technique – Version 2014
Diane Barrette
Conseillère en élaboration de programmes d'études

Révision linguistique
Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015

ISBN 978-2-550-74241-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Remerciements

La production du présent document a été rendue possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche remercie les personnes suivantes.

Milieu du travail

Marielle Bourque
Thérapeute

Évelyne Charbonneau
Thérapeute

Nathalie Chouinard
Thérapeute

Nicole Cliche
Thérapeute

Ginette Plourde
Thérapeute

Michel Clermont
Ministère de la Santé et des Services sociaux

France Hétu
Ordre des physiothérapeutes du Québec

René Joyal
Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec

Constance Lamarche
Association des centres d'accueil du Québec

Francine Lamontagne
Association des hôpitaux du Québec

Renée Laplace
Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique

Johanne McGurrin
Syndicat des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique du Québec

Marc Tremblay
Office des professions du Québec

René Joyal
Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec

Milieu de l'éducation

Denise Arcand
Cégep Montmorency

Michèle Comtois
Cégep de Sherbrooke

Daniel Delise
Cégep de Chicoutimi

Gaston Faucher
Cégep François-Xavier-Garneau

Suzanne Giroux
Cégep Marie-Victorin

Pierre Harrisson
Cégep Montmorency

Lise Ouellet
Cégep François-Xavier-Garneau

Gaétan Plamondon
Cégep de Chicoutimi

Monique Suchet
Cégep Marie-Victorin

Table des matières

Les programmes d'études collégiales....1
Visées de la formation collégiale....2
Compétences communes de la formation collégiale....2
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales....3

Le programme d'études *Techniques de physiothérapie*....5

Les buts du programme d'études....7
Formation spécifique....7
Intentions éducatives....7
Formation générale commune et propre....8
Formation générale complémentaire....12

La finalité du programme d'études....15

Les objectifs....17
Liste des énoncés de compétence....17
Matrice des compétences....19
Formation spécifique....21
Formation générale commune et propre....59
Formation générale complémentaire....79

Renseignements complémentaires....95
Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques....95
Harmonisation....97

144.A0 Techniques de physiothérapie

Année d'approbation : 2015

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 2/3 unités
Durée totale :	2 745 heures d'enseignement

Formation générale :	660	heures d'enseignement
Formation spécifique :	2 085	heures d'enseignement

Durée maximale allouée à l'enseignement clinique :	750	heures d'enseignement

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4e secondaire
- Physique de la 5e secondaire

Les programmes d'études collégiales

L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales

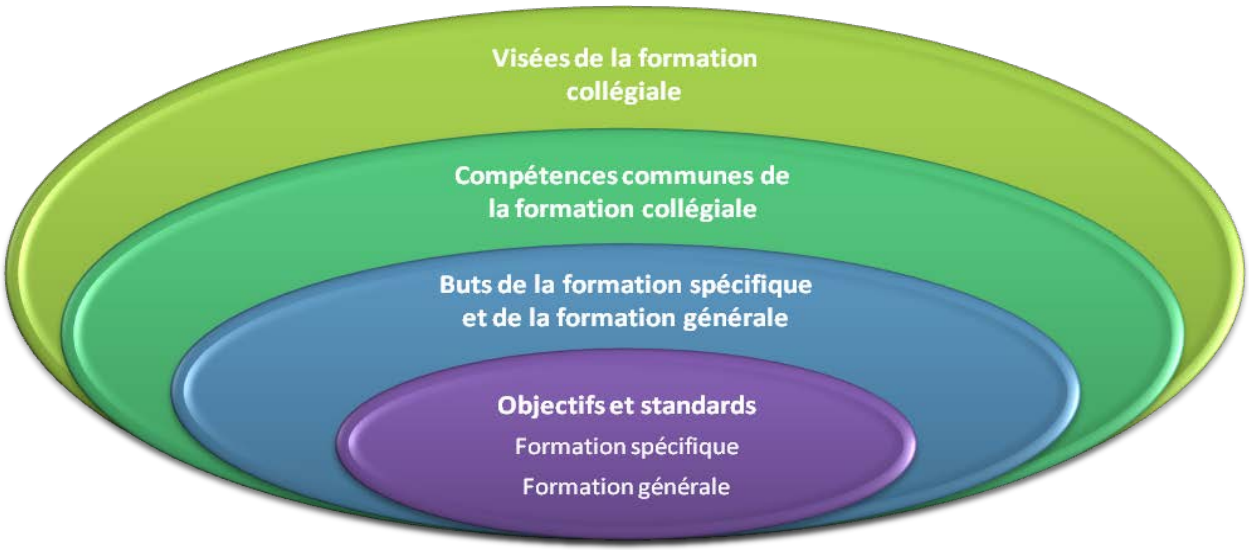

Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d’études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d’enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d’un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d’une partie de ces éléments ou d’un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c’est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu’ils deviennent des objets d’enseignement et d’apprentissage, parce qu’ils ont été reconnus comme essentiels à l’exercice d’une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Techniques de physiothérapie*

Le programme d'études *Techniques de physiothérapie* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Techniques de physiothérapie* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 65 unités.

- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 ⅔ unités :
  - langue d'enseignement et littérature : 7 ⅓ unités;
  - philosophie ou *humanities* : 4 ⅓ unités;
  - éducation physique : 3 unités;
  - langue seconde : 2 unités.

- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
  - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
  - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
  - langue seconde : 2 unités.

- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
  - sciences humaines;
  - culture scientifique et technologique;
  - langue moderne;
  - langage mathématique et informatique;
  - art et esthétique;
  - problématiques contemporaines.

  Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Techniques de physiothérapie* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
  - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à une profession,
  - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);

- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit :
  - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
  - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;

- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
  - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
  - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
  - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
  - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;

- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit :
  - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
  - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes et qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au niveau des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Pour le programme *Techniques de physiothérapie*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- assurer une vigilance constante au regard de l'état physique et émotionnel de la clientèle;
- favoriser une approche formatrice propice à accroitre l'autonomie de la personne;
- faire preuve de jugement et d'esprit critique dans l'appréciation des informations utilisées;
- développer ses habiletés de communication auprès de la clientèle et de l'ensemble des intervenants concernés.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
  - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
  - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
  - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
  - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
  - assumer ses responsabilités sociales;

- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
  - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
  - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
  - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
  - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;

- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
  - améliorer sa communication dans la langue seconde,
  - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
  - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
  - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
  - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
  - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
  - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
  - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;

- sur le plan des habiletés :
    - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
    - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
    - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
    - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;

- sur le plan des attitudes :
    - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
    - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
    - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
    - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux, par l'analyse de diverses représentations du monde,
    - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
    - de son autonomie et de sa créativité, par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
    - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
    - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
    - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
    - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
    - des outils méthodologiques;

- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
    - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
    - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
    - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
    - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
    - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,

- au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
- à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
- à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
- à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;

- sur le plan des attitudes, de sa valorisation **:**
  - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
  - de la réflexion critique,
  - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
  - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
  - des idées et de leur histoire,
  - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
  - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
  - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
  - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
  - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
  - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
  - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
  - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
  - des éléments de la culture du monde anglophone;

- sur le plan des habiletés :
  - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
  - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
  - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
  - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,

- de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
- de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;

- sur le plan des attitudes :
  - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
  - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
  - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
  - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
  - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
  - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
  - des moyens pour évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
  - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
  - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;

- sur le plan des habiletés :
  - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
  - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
  - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
  - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
  - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
  - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
  - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
  - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
  - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques, de façon claire et argumentée;

- sur le plan des attitudes :
    - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
    - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
    - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
    - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
    - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
    - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
    - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
    - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
    - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme *Techniques de physiothérapie* vise à former des thérapeutes en réadaptation physique[*]. À l'entrée sur le marché du travail, les thérapeutes en réadaptation physique exerceront leur profession auprès de personnes présentant des problèmes orthopédiques, rhumatologiques, neurologiques, gériatriques, vasculaires périphériques ou cardio-respiratoires dans le but de maintenir les acquis ou d'obtenir un rendement fonctionnel optimal. Les thérapeutes en réadaptation physique travaillent principalement dans des établissements du réseau de la santé ou dans des cliniques privées.

La personne formée en Techniques de physiothérapie doit adhérer à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour être autorisée à porter le titre de thérapeute en réadaptation physique et pouvoir exercer les activités professionnelles prévues au paragraphe « n » de l'article 37 du Code des professions ainsi que les activités réservées à la profession.

Ces professionnels exercent dans le respect du cadre légal lié à la profession, notamment en conformité avec le Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, article 94 paragraphe « m » du Code des professions.

Dans tous les milieux de travail, outre un contexte de prévention tel que défini par l'article 39.4 du Code des professions, l'intervention des thérapeutes en réadaptation physique est précédée d'un diagnostic médical, non limité aux symptômes, qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et des informations médicales pertinentes ou l'évaluation du physiothérapeute.

Enfin, le programme permet de concilier deux exigences de la formation, à savoir la polyvalence et la maîtrise de la profession. La polyvalence est assurée par les compétences générales, qui visent la maîtrise des principes techniques et scientifiques de la profession. Elle est également assurée par l'apport de compétences axées sur l'aspect relationnel avec les patientes ou les patients. La maîtrise de la profession est assurée par les compétences particulières, qui couvrent les différents types d'interventions et secteurs d'activité des thérapeutes en réadaptation physique.

[*] Le titre de thérapeute en réadaptation physique est un des titres réservés à l'article 36 paragraphe « n » du Code des professions (chapitre C-26). Les autres titres réservés sont : thérapeute en physiothérapie, technicien en réadaptation physique ou technicienne en réadaptation physique, technicien en physiothérapie ou technicienne en physiothérapie. Afin d'alléger le texte, seule l'appellation « thérapeute en réadaptation physique » sera utilisée dans ce document.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

002W Analyser la fonction de travail.
002X Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain.
002Y Repérer des structures anatomiques de l'appareil locomoteur.
002Z Analyser les positions et les mouvements du corps humain.
003A Prodiguer des soins de base et des soins d'urgence.
003B Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de réadaptation physique.
003C Interpréter l'information relative à l'état pathologique et aux interventions pertinentes.
003D Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation.
003E Intervenir en cas de perte de mobilité.
003F Intervenir en cas de déficience de la fonction musculaire.
003G Intervenir en cas de pertes fonctionnelles.
003H Effectuer des traitements par électrothérapie.
0559 Établir des relations professionnelles.
003K Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.
003L Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.
003M Adapter l'approche clinique aux particularités d'un handicap et d'un milieu d'intervention.
003N Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes vasculaires et respiratoires.
055A Procéder à une rééducation adaptée à une clientèle gériatrique.
003Q Offrir des services professionnels.

Formation générale commune et propre

16 ⅔ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

4EF0 Analyser des textes littéraires.
4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.
4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

4PH0 Traiter d'une question philosophique.
4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.
4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.
4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités, 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.
- 021L Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.
- 021M Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme, et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

TECHNIQUES DE PHYSIOTHÉRAPIE

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES								
		Analyser la fonction de travail	Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain	Repérer des structures anatomiques de l'appareil locomoteur	Analyser les positions et les mouvements du corps humain	Prodiguer des soins de base et des soins d'urgence	Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de réadaptation physique	Interpréter l'information relative à l'état pathologique et aux interventions pertinentes	Établir des relations professionnelles	Adapter l'approche clinique aux particularités d'un handicap et d'un milieu d'intervention
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	13	16
Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation	8	●	)	)	)	)	)	)		
Intervenir en cas de perte de mobilité	9	)	)	)	)	)	)	)		
Intervenir en cas de déficience de la fonction musculaire	10	)	)	)	)	)	)	)		
Intervenir en cas de pertes fonctionnelles	11	)	)	)	)	)	)	)		
Effectuer des traitements par électrothérapie	12	)	)	)		)	)	)		
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques	14	)	)	)	)	)	)	)	)	)
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques	15	)	)	)	)	)	)	)	)	)
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes vasculaires et respiratoires	17	)	)	)	)	)	)	)	)	)
Procéder à une rééducation adaptée à une clientèle gériatrique	18	)	)	)	)	)	)	)	)	)
Offrir des services professionnels	19	)	)	)	)	)	)	)	●	)

Formation spécifique

Code : 002W

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la fonction de travail.	• À l'aide d'une information récente sur l'exercice de la profession ainsi que sur les entreprises et les établissements publics et privés du secteur. • À partir des lois, des règlements, des normes et des codes en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser la fonction de travail et ses conditions d'exercice.	• Pertinence de l'information recueillie. • Examen complet des caractéristiques générales de la fonction de travail et de ses conditions d'exercice. • Connaissance exacte de l'organisation des établissements et des services du réseau de la santé et des services sociaux. • Établissement de liens pertinents entre des approches de traitement particulières et la pratique courante. • Reconnaissance des possibilités de pratique entrepreneuriale dans le secteur.
2. Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail.	• Examen convenable des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune des tâches. • Détermination exacte de l'importance relative des tâches. • Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail.
3. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.	• Pertinence des liens entre les habiletés et comportements et les différentes tâches de la fonction de travail. • Reconnaissance appropriée des facteurs susceptibles de conduire à l'épuisement professionnel ou de le prévenir.

Code : 002X

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain.	• Avec des personnes-ressources du milieu de la santé. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir d'information de nature médicale et scientifique. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir des liens entre la fonction d'autoconservation et la réadaptation physique.	• Reconnaissance de l'incidence, en réadaptation physique, du fonctionnement des systèmes contribuant à la fonction d'autoconservation. • Reconnaissance des facteurs favorables et contraires à l'homéostasie. • Interprétation juste de la terminologie médicale et scientifique.
2. Établir des liens entre la fonction d'autorégulation et la réadaptation physique.	• Reconnaissance de l'incidence du fonctionnement des systèmes nerveux et endocrinien, en réadaptation physique. • Reconnaissance des facteurs favorables et contraires à l'homéostasie. • Interprétation juste de la terminologie médicale et scientifique.
3. Établir des liens entre la fonction de reproduction et la réadaptation physique.	• Reconnaissance de l'incidence de la reproduction et de facteurs génétiques, en réadaptation physique. • Reconnaissance des facteurs favorables et contraires à l'homéostasie. • Interprétation juste de la terminologie médicale et scientifique.
4. Donner de l'information sur le maintien de la santé.	• Prise en considération des interrelations relativement aux fonctions de l'organisme humain. • Explications vulgarisées sur le fonctionnement des systèmes de l'organisme humain. • Conseils de base en vue d'améliorer sa santé et de conserver une bonne santé.

Code : 002Y

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Repérer des structures anatomiques de l'appareil locomoteur.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide de planches et de modèles anatomiques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Repérer des structures osseuses, articulaires et musculaires.	• Application appropriée d'un procédé de repérage. • Localisation précise des structures osseuses, articulaires et musculaires. • Palpation précise des structures accessibles.
2. Repérer des nerfs et des vaisseaux périphériques.	• Application appropriée d'un procédé de repérage. • Localisation appropriée du trajet des nerfs et des vaisseaux périphériques.
3. Donner de l'information sur la localisation de structures anatomiques.	• Explications vulgarisées sur la nature des structures et leur localisation. • Démonstration appropriée du repérage sur la patiente ou le patient.

Code : 002Z

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser les positions et les mouvements du corps humain.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide d'accessoires et d'équipement. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les forces et les contraintes mécaniques exercées sur les structures anatomiques, dans une position statique et au cours d'un mouvement.	• Reconnaissance des forces en présence selon la position adoptée ou le mouvement effectué. • Déduction appropriée des contraintes exercées sur les structures du corps humain. • Estimation réaliste de l'effort à fournir pour assurer le maintien de l'équilibre statique et dynamique. • Estimation réaliste des limites mécaniques des tissus du corps humain. • Reconnaissance de l'incidence de l'emploi de leviers, de poulies et de plans inclinés sur les forces en présence.
2. Analyser la contribution des structures articulaires et musculaires au maintien de positions et à la production de mouvements.	• Établissement de liens entre la forme et la fonction d'une structure et sa contribution au maintien d'une position et à la production d'un mouvement. • Mise en relation de l'apport des structures inertes et des muscles, à différentes phases d'un mouvement. • Analyse appropriée du positionnement articulaire et des mouvements produits, à différents temps de la marche.
3. Examiner la position respective des structures articulaires et musculaires, en statique et en dynamique.	• Repérage précis des structures inertes et des muscles en action, à différentes phases d'un mouvement. • Examen approprié des paramètres de la posture normale.

Code : 003A

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prodiguer des soins de base et des soins d'urgence.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession pour les soins de base. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient pour les soins de base. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'accessoires et de matériel. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Effectuer le positionnement, le déplacement et le transfert des patientes ou des patients.	• Choix des interventions et des procédés en fonction des objectifs. • Exécution correcte de l'intervention. • Stratégies d'intervention favorisant la participation maximale de la patiente ou du patient. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
3. Appliquer des contentions souples.	• Choix des interventions et des procédés en fonction des objectifs. • Exécution correcte de l'intervention. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
4. Intervenir en situation d'urgence.	• Respect des procédés préliminaires à l'intervention d'urgence. • Choix des interventions appropriées en lien avec les situations d'urgence les plus fréquentes en réadaptation physique. • Application appropriée des techniques de dégagement des voies respiratoires. • Application appropriée de la technique de réanimation cardiorespiratoire.

Code : 003B

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Associer des mécanismes physiologiques à des besoins de réadaptation physique.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les conditions nécessaires pour susciter un travail musculaire efficace.	• Prise en considération des déterminants ayant une influence sur l'efficacité du travail musculaire. • Établissement de liens entre le type de travail musculaire et la source énergétique. • Établissement de liens entre le type de travail musculaire et les paramètres de la contraction.
2. Reconnaître l'incidence de mécanismes de contrôle de l'activité musculaire dans des applications de réadaptation physique.	• Établissement de liens entre des mécanismes neuromusculaires et chimiques de contrôle et des interventions visant la facilitation ou l'inhibition de l'activité musculaire.
3. Reconnaître l'effet de l'activité musculaire sur le corps humain.	• Reconnaissance des effets préventifs et curatifs de l'activité musculaire sur l'ensemble des systèmes du corps humain. • Association entre les méfaits de l'inactivité et de l'immobilité et les besoins de réadaptation physique.
4. Associer les modifications physiologiques liées au vieillissement et les besoins de réadaptation physique.	• Reconnaissance de l'incidence sur l'autonomie fonctionnelle des transformations physiques et cognitives liées au vieillissement.
5. Prendre en considération les mécanismes physiologiques de la douleur dans un contexte de réadaptation physique.	• Établissement de liens entre les mécanismes physiologiques de la douleur et les moyens permettant de la maîtriser.
6. Reconnaître les modifications physiologiques liées à la grossesse.	• Reconnaissance des mécanismes physiologiques de la grossesse ayant une incidence sur des problèmes musculosquelettiques.
7. Donner de l'information relative aux mécanismes physiologiques en cause.	• Explications vulgarisées en rapport avec l'état de la patiente ou du patient.

Code : 003C

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interpréter l'information relative à l'état pathologique et aux interventions pertinentes.	• À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • Dans le cadre d'échanges d'information de nature médicale. • Pour des maladies fréquentes. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Associer le diagnostic médical au tableau clinique de l'état pathologique.	• Repérage de l'information pertinente relativement à l'état pathologique. • Représentation appropriée du portrait clinique général de la patiente ou du patient.
2. Établir des liens entre l'utilisation des principales épreuves médicales et le diagnostic.	• Reconnaissance des principaux tests médicaux ayant une incidence en réadaptation physique. • Association entre les résultats de tests médicaux et l'état pathologique.
3. Associer des interventions médicales à l'état pathologique.	• Reconnaissance des interventions médicales les plus appliquées pour un état pathologique. • Établissement de liens entre des interventions médicales et leur implication relativement à la réadaptation physique.
4. Reconnaître l'incidence de la prise de certains types de médicaments sur l'intervention en réadaptation physique.	• Repérage de l'information appropriée par rapport aux médicaments. • Établissement de liens entre les effets thérapeutiques et secondaires de médicaments et l'intervention en réadaptation physique.
5. Associer des interventions de rééducation à l'état pathologique.	• Reconnaissance des solutions thérapeutiques les plus appliquées en réadaptation physique pour un état pathologique. • Établissement de liens entre des interventions thérapeutiques et les objectifs de rééducation.
6. Distinguer l'information pertinente à la réadaptation physique dans le dossier de la patiente ou du patient.	• Interprétation juste de la terminologie et des abréviations utilisées. • Repérage dans un dossier de l'information pertinente du point de vue de la réadaptation physique.

Code : 003D

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'appareils, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Effectuer un bilan de la douleur et un bilan de la circulation.	• Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution correcte des tests et des mesures. • Consignation claire des données recueillies. • Interprétation correcte des données recueillies.
3. Effectuer des interventions à des fins antalgiques, trophiques ou compressives.	• Choix des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs visés. • Utilisation correcte des agents thermiques superficiels, de l'hydrothérapie et du circulateur mécanique. • Enseignement approprié d'exercices circulatoires. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
4. Effectuer un massage.	• Choix des techniques et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs. • Exécution correcte des techniques de massage. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
5. Appliquer des techniques de relaxation.	• Choix pertinent des techniques de relaxation. • Application appropriée de techniques passives de relaxation. • Enseignement approprié des techniques passives de relaxation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Effectuer des tractions mécaniques et manuelles.	• Choix du type de traction et de ses paramètres d'application en fonction des objectifs. • Exécution correcte des tractions. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Code : 003E

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de perte de mobilité.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de technologie d'information et de communication (TIC). • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Effectuer l'examen et la mesure de la mobilité active et passive.	• Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes liés à la perte de mobilité. • Exécution correcte de l'examen de la mobilité, du bilan articulaire et des tests de rétraction. • Consignation claire des données en lien avec la perte de mobilité. • Interprétation correcte des données recueillies.
3. Utiliser la mobilisation active, active aidée ou passive.	• Choix des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs visés. • Exécution correcte des techniques de mobilisation. • Montage approprié de suspensions et de poulies. • Utilisation appropriée des accessoires facilitant le gain de mobilité. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
4. Utiliser des techniques de facilitation pour augmenter la mobilité.	• Choix des techniques et de leurs paramètres d'application en fonction des objectifs. • Exécution correcte des techniques de facilitation. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Enseigner des exercices pour améliorer la mobilité.	• Conception d'un programme d'exercices adapté aux objectifs et au contexte. • Explication des exercices adaptée à la clientèle. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente ou du patient. • Présentation écrite des exercices. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Code : 003F

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de déficience de la fonction musculaire.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Effectuer l'examen et la mesure de données relatives à la fonction musculaire.	• Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes liés à la fonction musculaire. • Exécution correcte de tests et de mesures de nature qualitative et quantitative. • Consignation claire des données en lien avec la fonction musculaire. • Interprétation correcte des données recueillies.
3. Appliquer des techniques de renforcement musculaire.	• Choix pertinent des interventions et de leurs paramètres d'application. • Stimulation appropriée de la contraction musculaire. • Utilisation appropriée des appareils et des accessoires facilitant le gain de force musculaire. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Enseigner des exercices pour améliorer la force musculaire.	• Conception d'un programme d'exercices adapté aux objectifs et au contexte. • Explication des exercices adaptée à la clientèle. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente ou du patient. • Présentation écrite des exercices appropriés. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Code : 003G

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en cas de pertes fonctionnelles.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'auxiliaires à la marche, d'accessoires et de matériel. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Effectuer le bilan fonctionnel.	• Questions pertinentes concernant les difficultés fonctionnelles. • Vérification appropriée des capacités et des limites fonctionnelles. • Consignation claire des résultats du bilan fonctionnel. • Interprétation correcte des données recueillies.
3. Effectuer une correction posturale.	• Choix des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des défauts à corriger. • Enseignement approprié de la correction posturale. • Intervention favorisant la prise de conscience posturale et la participation de la patiente ou du patient. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
4. Intervenir en vue de la rééducation visant l'équilibre ou la proprioception.	• Choix pertinent des interventions et de leurs paramètres d'application. • Application efficace des techniques ou des exercices stimulant l'équilibre ou la proprioception. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Intervenir en vue de la rééducation visant la marche.	• Choix des interventions et de leurs paramètres d'application en fonction des défauts à corriger. • Enseignement approprié d'exercices correctifs et de la marche avec auxiliaires. • Intervention favorisant la prise de conscience des défauts de la marche et la participation de la patiente ou du patient. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Code : 003H

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des traitements par électrothérapie.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • À l'aide d'appareils d'électrothérapie, de mobilier, d'accessoires et de matériel. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Donner des explications sur les principes d'utilisation des appareils d'électrothérapie.	• Explications appropriées en fonction des caractéristiques des courants et des ondes et de leurs effets sur les structures du corps humain. • Explications relatives à l'utilisation des appareils et aux mesures de sécurité.
3. Utiliser des courants de basse, moyenne et haute fréquences à des fins antalgiques, trophiques ou de réparation tissulaire.	• Choix du type de courants, de la méthode et des paramètres d'application en fonction des objectifs. • Exécution correcte de l'intervention. • Adaptation de l'intervention en fonction des sensations perçues par la patiente ou le patient et des changements dans son état.
4. Utiliser des ondes ultrasonores à des fins antalgiques, trophiques ou de réparation tissulaire.	• Choix de la méthode, de la tête émettrice et du dosage en fonction des objectifs. • Exécution correcte de l'intervention. • Adaptation de l'intervention en fonction des sensations perçues par la patiente ou le patient et des changements dans son état.
5. Utiliser la radiation à des fins antalgiques, trophiques ou de réparation tissulaire.	• Choix du type de radiation, du dosage et de la distance de la source en fonction des objectifs. • Exécution correcte de l'intervention. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Utiliser la stimulation électrique et la rétroaction biologique à des fins de rééducation motrice.	• Choix de la méthode et des paramètres d'application en fonction des objectifs. • Enseignement relatif à la participation attendue de la patiente ou du patient. • Exécution correcte de l'intervention. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
7. Utiliser des courants directs à des fins d'iontophorèse.	• Choix des paramètres d'application en fonction des objectifs. • Dilution appropriée de différentes solutions. • Exécution correcte de l'intervention. • Adaptation de l'intervention en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.

Code : 0559

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir des relations professionnelles.	• Auprès de personnes de tous les âges. • Dans un contexte de travail où doivent collaborer un grand nombre de personnes-ressources. • À partir de situations professionnelles comprenant des relations interpersonnelles. • À partir des règles de déontologie professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Composer avec ses émotions personnelles.	• Détermination des émotions ayant une incidence sur l'activité professionnelle. • Distanciation appropriée par rapport au contenu émotif d'une situation.
2. Établir une relation d'aide auprès de patientes ou de patients.	• Manifestation d'une attitude d'écoute. • Perception juste de l'état émotionnel et du besoin d'aide de la patiente ou du patient. • Stratégies d'intervention tenant compte des besoins de la patiente ou du patient et de sa propre capacité à y répondre. • Utilisation appropriée du reflet, de la reformulation et de la confrontation.
3. Intervenir auprès d'un groupe de patientes ou de patients.	• Application appropriée de techniques d'animation de groupe. • Prise en considération du contexte d'intervention.
4. Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.	• Distinction juste des rôles et des niveaux de compétence au sein d'une équipe multidisciplinaire. • Utilisation de stratégies de communication permettant d'entretenir des relations professionnelles harmonieuses. • Participation active aux travaux de l'équipe multidisciplinaire. • Manifestation de respect et de solidarité relativement aux décisions de l'équipe multidisciplinaire. • Manifestation d'attitudes et de comportements favorables à la résolution de conflits interpersonnels.

Code : 003K

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Auprès de personnes de tous les âges. • Pour des atteintes orthopédiques et rhumatologiques, des lésions nerveuses périphériques associées, des amputations et des atteintes musculosquelettiques en relation avec une grossesse. • En vue du maintien des acquis ou de l'obtention d'un rendement fonctionnel optimal. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle et des politiques du milieu thérapeutique. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives.	• Consultation appropriée de l'ensemble des informations disponibles sur la patiente ou le patient. • Planification appropriée de la collecte de données. • Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution correcte des tests et des mesures. • Interprétation juste de l'ensemble des données.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Établir le plan de traitement.	• Établissement d'une liste de problèmes par ordre de priorité. • Établissement d'objectifs thérapeutiques appropriés à la situation. • Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application.
4. Expliquer le plan de traitement à la patiente ou au patient.	• Explications adaptées concernant l'orientation et la nature du plan de traitement. • Obtention du consentement de la patiente ou du patient à l'orientation du plan de traitement.
5. Appliquer le traitement.	• Organisation efficace du déroulement des interventions. • Exécution correcte des techniques de traitement. • Utilisation appropriée des aides techniques. • Adaptation du traitement en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
6. Enseigner des exercices et des mesures contribuant à la rééducation.	• Conception d'un programme d'exercices adapté aux objectifs de rééducation. • Explications concernant les exercices et les conseils adaptées à la clientèle. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente, du patient ou d'un groupe. • Présentation écrite appropriée des exercices et des conseils. • Adaptation des exercices et des conseils en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
7. Consigner au dossier les éléments de l'évaluation et du traitement.	• Inscription des données conformément à un protocole de tenue de dossier. • Pertinence et clarté des données réunies. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Code : 003L

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • En vue du maintien des acquis ou de l'obtention d'un rendement fonctionnel optimal. • À partir des règles de déontologie professionnelle et des politiques du milieu thérapeutique. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Prise en compte de difficultés de compréhension ou d'expression. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives, s'il y a lieu.	• Consultation appropriée de l'ensemble des informations disponibles sur la patiente ou le patient. • Planification appropriée de la collecte de données. • Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution correcte des tests et des mesures. • Interprétation juste de l'ensemble des données.
3. Établir le plan de traitement, s'il y a lieu.	• Établissement d'une liste de problèmes par ordre de priorité, dans le cas des interventions visant le maintien des acquis. • Établissement d'objectifs thérapeutiques appropriés à la situation, dans le cas des interventions visant le maintien des acquis. • Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Expliquer le plan de traitement à la patiente ou au patient.	• Explications adaptées concernant l'orientation et la nature du plan de traitement. • Obtention du consentement de la patiente, du patient ou de ses proches à l'orientation du plan de traitement.
5. Appliquer le traitement.	• Organisation efficace du déroulement des interventions. • Exécution correcte des techniques de traitement. • Utilisation appropriée des aides techniques. • Adaptation du traitement en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
6. Enseigner des exercices et des mesures contribuant à la rééducation.	• Conception d'un programme d'exercices adapté aux objectifs de rééducation. • Explications concernant les exercices et les conseils adaptées à la clientèle. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente, du patient ou d'un groupe. • Présentation écrite appropriée des exercices et des conseils. • Adaptation des exercices et des conseils en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
7. Consigner au dossier les éléments de l'évaluation et du traitement.	• Inscription des données conformément à un protocole de tenue de dossier. • Pertinence et clarté des données réunies. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Code : 003M

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Adapter l'approche clinique aux particularités d'un handicap et d'un milieu d'intervention.	• Auprès de personnes de tous les âges. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir de situations cliniques nécessitant une approche adaptée. • À partir des règles de déontologie professionnelle. • En présence de personnes-ressources du milieu de la santé et de proches de la patiente ou du patient.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Détecter des signes d'adaptation ou de mésadaptation à un handicap physique ou mental ou à une perte.	• Observation attentive des réactions de la patiente ou du patient. • Établissement de liens entre les signes observés chez la patiente ou le patient et les mécanismes d'adaptation à un handicap ou à une perte. • Reconnaissance appropriée de signes de mésadaptation.
2. Adapter l'approche clinique au type et à la gravité d'un handicap physique.	• Prise en considération de l'incidence d'un handicap physique sur la vie affective et sociale. • Établissement de liens entre le type et la gravité d'un handicap physique et les besoins de la patiente ou du patient au cours de sa réadaptation. • Manifestation d'attitudes et de comportements adaptés à la situation. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente, du patient ou de ses proches.
3. Adapter l'approche clinique dans le cas de problèmes cognitifs ou psychiatriques.	• Prise en considération de l'incidence de problèmes cognitifs ou psychiatriques sur la vie affective et sociale. • Reconnaissance de l'incidence de problèmes cognitifs ou psychiatriques sur le processus de réadaptation. • Manifestation d'attitudes et de comportements adaptés à la situation. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente, du patient ou de ses proches.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Adopter une approche particulière selon le milieu thérapeutique ou le milieu de vie.	• Prise en considération de l'incidence du type de milieu thérapeutique ou de milieu de vie sur le processus de réadaptation. • Stratégies d'intervention adaptées au type de milieu. • Adaptation de l'environnement de manière à favoriser l'orientation et l'autonomie de la patiente ou du patient. • Collaboration appropriée avec d'autres personnes-ressources ou avec les proches de la patiente ou du patient.

Code : 003N

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes vasculaires et respiratoires.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Pour des insuffisances artérielles, veineuses et lymphatiques, des plaies, des conditions associées de type cardiovasculaire et des atteintes respiratoires chroniques. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • En vue du maintien des acquis ou de l'obtention d'un rendement fonctionnel optimal. • À partir des règles de déontologie professionnelle et des politiques du milieu thérapeutique. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À l'aide du mobilier, d'équipement, d'appareils, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide de matériel et de support informatiques. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Procéder à une collecte de données complémentaires.	• Consultation appropriée de l'ensemble des informations disponibles sur la patiente ou le patient. • Planification appropriée de la collecte de données. • Questions pertinentes concernant les signes et les symptômes. • Exécution correcte des tests et des mesures. • Interprétation juste de l'ensemble des données.
3. Déterminer les modalités de traitement.	• Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application.
4. Expliquer la nature des interventions à la patiente ou au patient.	• Explications adaptées concernant les modalités de traitement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Appliquer le traitement.	• Organisation efficace du déroulement des interventions. • Exécution correcte des techniques de traitement. • Utilisation appropriée des accessoires et du matériel. • Adaptation du traitement en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
6. Enseigner des exercices et des mesures contribuant à la rééducation.	• Conception d'un programme d'exercices adapté aux objectifs de rééducation. • Explications concernant les exercices et les conseils adaptées à la clientèle. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente ou du patient. • Présentation écrite appropriée des exercices et des conseils. • Adaptation des exercices et des conseils en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
7. Consigner au dossier les éléments de l'évaluation et du traitement.	• Inscription des données conformément à un protocole de tenue de dossier. • Pertinence et clarté des données réunies. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Code : 055A

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Procéder à une rééducation adaptée à une clientèle gériatrique.	• Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • Par des techniques courantes d'évaluation et de traitement. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • En vue du maintien des acquis ou de l'obtention d'un rendement fonctionnel optimal. • À partir des règles de déontologie professionnelle et des politiques du milieu thérapeutique. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un contexte favorable à l'exécution de l'intervention.	• Préparation soignée des lieux et du matériel. • Manifestation de comportements professionnels. • Application de mesures visant le confort et la sécurité. • Prise en compte des contre-indications et de l'état de santé général de la patiente ou du patient. • Prise en considération de difficultés de compréhension ou d'expression. • Information et consignes adaptées à la situation.
2. Procéder à la collecte de données évaluatives au regard de l'autonomie fonctionnelle.	• Repérage de l'information pertinente concernant la personne âgée. • Planification appropriée de la collecte de données. • Questions pertinentes et adaptées à la clientèle concernant les symptômes et les difficultés fonctionnelles. • Exécution des tests et des mesures adaptée à la clientèle. • Vérification appropriée des difficultés et des limites fonctionnelles. • Interprétation juste de l'ensemble des données.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Établir un plan de traitement tenant compte de l'autonomie fonctionnelle.	• Établissement d'une liste de problèmes par ordre de priorité. • Participation appropriée à l'établissement du plan d'intervention global. • Établissement d'objectifs thérapeutiques réalistes et adaptés aux besoins globaux de la personne âgée. • Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application.
4. Expliquer le plan de traitement à la patiente ou au patient et à ses proches.	• Explication adaptée concernant l'orientation et la nature du plan de traitement. • Obtention du consentement de la patiente, du patient ou de ses proches à l'orientation du plan de traitement.
5. Appliquer le traitement.	• Organisation du traitement en fonction des capacités et des limites de la personne âgée. • Exécution des techniques de traitement adaptée à la clientèle. • Utilisation et ajustement appropriés des aides techniques. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente ou du patient et de ses proches. • Collaboration appropriée avec d'autres personnes-ressources. • Adaptation du traitement en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
6. Enseigner des exercices et des mesures contribuant à la rééducation fonctionnelle.	• Conception d'un programme d'exercices adapté aux objectifs de rééducation fonctionnelle. • Explication des exercices et des conseils adaptée à la clientèle. • Stratégies d'intervention favorisant la participation de la patiente ou du patient et de ses proches. • Animation d'une classe d'exercices en fonction des caractéristiques de la clientèle. • Présentation écrite des exercices et des conseils adaptée à la clientèle. • Adaptation des exercices et des conseils en fonction des réactions de la patiente ou du patient et des changements dans son état.
7. Consigner au dossier les éléments de l'évaluation et du traitement.	• Inscription des renseignements conformément au protocole de tenue de dossier. • Pertinence et clarté des données réunies. • Utilisation juste de la terminologie médicale.

Code : 003Q

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Offrir des services professionnels.	• Auprès de personnes de tous les âges. • Dans le cadre légal de l'exercice de la profession. • En collaboration avec différentes personnes-ressources. • Pour des atteintes et des clientèles diversifiées. • À partir des informations préalables à la prise en charge de la patiente ou du patient. • À partir des règles de déontologie professionnelle et des politiques du milieu thérapeutique. • À l'aide de mobilier, d'équipement, d'appareils, d'aides techniques, d'accessoires, d'instruments de mesure et de matériel. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). • À l'aide d'ouvrages de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier son travail.	• Établissement correct des priorités. • Adaptation appropriée du plan de travail en fonction de situations imprévues. • Respect des champs de pratique et des règles particulières à l'établissement.
2. Collaborer avec des personnes-ressources de l'établissement ou de l'extérieur.	• Participation active aux réunions relatives à l'exercice de la profession. • Établissement de relations harmonieuses avec la famille et différentes ressources professionnelles.
3. Rééduquer différentes personnes dans des contextes divers.	• Manifestation d'autonomie dans sa prise en charge de l'intervention. • Coordination judicieuse de ses tâches en fonction du contexte et des priorités du moment. • Respect du rythme habituel de travail de l'établissement. • Exploitation judicieuse du potentiel de la patiente ou du patient dans sa rééducation. • Suggestions appropriées relatives aux ressources professionnelles ou matérielles. • Tenue de dossier adaptée à la réalité du milieu thérapeutique.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer des tâches connexes à la rééducation.	• Participation effective à l'adaptation du matériel et d'accessoires complémentaires au traitement. • Contribution appropriée au fonctionnement du service. • Engagement de démarches pertinentes en vue de l'obtention ou de la transmission de renseignements, de biens ou de services.
5. Résoudre des problèmes liés à la pratique professionnelle.	• Manifestation d'initiative et de créativité. • Solutions adaptées aux problèmes à résoudre.
6. Évaluer sa pratique professionnelle.	• Reconnaissance juste des limites de son intervention sur les plans personnel et professionnel. • Mise en œuvre de moyens visant à assurer son perfectionnement professionnel.

Formation générale commune et propre

Formation générale commune

Langue d'enseignement et littérature	Code : 4EF0

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence
Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Reconnaître le propos du texte.	• Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	• Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. • Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	• Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	• Utilisation appropriée des éléments d'analyse. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage	
Discipline :	Français, langue d'enseignement et littérature
Pondération :	2-2-3 ou 1-3-3
Unités :	2 ⅓
Précision :	Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

Langue d'enseignement et littérature	Code : 4EF1

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence
Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	• Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	• Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	• Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Développement approprié des idées. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte**.**	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage
Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature Pondération : 3-1-3 Unités : 2 ⅓

Langue d'enseignement et littérature	Code : 4EF2

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence
Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	• Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	• Choix pertinent des critères de comparaison. • Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	• Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	• Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Emploi d'arguments appropriés. • Justification du point de vue critique. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage
Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature Pondération : 3-1-4 Unités : 2 ⅔

Langue d'enseignement et littérature	Code : 4EFP

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence
Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	• Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	• Exploration de sujets variés. • Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	• Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	• Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment. à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
7. Réviser et corriger les textes.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage
Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature Périodes d'enseignement : 60 Unités : 2

Philosophie	Code : 4PH0

Objectif *Standard*

Énoncé de la compétence
Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.	• Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.	• Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution.
3. Produire une argumentation sur une question philosophique.	• Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Philosophie Pondération : 3-1-3 Unités : 2 ⅓

Philosophie	Code : 4PH1

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	• Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	• Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	• Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Philosophie Pondération : 3-0-3 Unités : 2

Philosophie	Code : 4PHP

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence
Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Philosophie Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau I)	Code : 4SA0

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral simple.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	• Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. • Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. • Échanges d'idées pertinentes. • Prononciation, intonation et débit acceptables. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. • Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques *modals* et à des temps de verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous*, *simple past* et *past continuous*, *future*. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau II)	Code : 4SA1

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. • Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. • Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	• Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. • Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. • Emploi généralement correct de verbes au passé. • Prononciation, intonation et débit convenables. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques *modals* et à des temps de verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous*, *simple past* et *past continuous*, *present perfect*, *future*. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau III)	Code : 4SA2

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau IV)	Code : 4SA3

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence
Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.	• Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
3. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau I)	Code : 4SAP

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	• Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Propos pertinents. • Application satisfaisante du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau II)	Code : 4SAQ

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. • Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. • Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. • Communication appropriée à la situation. • Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. • Application convenable du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	• Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. • Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau III)	Code : 4SAR

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. • Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	• Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau IV)	Code : 4SAS

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence
Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.
4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.	• Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. • Emploi d'une terminologie équivalente. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Éducation physique	Code : 4EP0

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	• Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. • Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. • Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	• Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. • Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. • Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	• Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. • Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques**.**

Activités d'apprentissage
Discipline : Éducation physique Pondération : 1-1-1 Unité : 1

Éducation physique	Code : 4EP1

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence
Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique**.**	• Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique. • Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique. • Formulation correcte d'objectifs personnels. • Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs. • Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.
2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices. • Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique. • Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique. • Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage
Discipline : Éducation physique Pondération : 0-2-1 Unité : 1

Éducation physique	Code : 4EP2

Objectif ***Standard***

Énoncé de la compétence
Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.	• Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique. • Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels. • Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer. • Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.
3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.	• Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. • Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique. • Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. • Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques. • Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage
Discipline : Éducation physique Pondération : 1-1-1 Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines	Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360.
Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Sciences humaines	Code : 000W

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360.
Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Culture scientifique et technologique	Code : 000X

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Déduire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X.
Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Culture scientifique et technologique	Code : 000Y

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y.
Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Langue moderne	Code : 000Z

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement :	45
Unités :	2
Précisions :	L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Langue moderne	Code : 0010

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement :	45
Unités :	2
Précisions :	L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Langue moderne	Code : 0067

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Langage mathématique et informatique	Code : 0011

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.
Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Langage mathématique et informatique	Code : 0012

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.
Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Art et esthétique	Code : 0013

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.
Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Art et esthétique	Code : 0014

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502.
Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Problématiques contemporaines	Code : 021L

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	• Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	• Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés.
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	• Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.
Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Problématiques contemporaines	Code : 021M

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Poser un problème de recherche.	• Justification du choix du problème de recherche. • Description sommaire des principaux enjeux liés au problème. • Formulation claire des principales dimensions du problème. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. • Formulation claire de la question de recherche.
2. Analyser le problème de recherche.	• Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche. • Sélection appropriée des données de la recherche. • Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées. • Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.
3. Proposer des solutions.	• Description claire des principaux apports disciplinaires. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Justification des solutions proposées. • Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études; une composante de formation générale qui est propre au programme; une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et enfin une composante de formation spécifique au programme. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques*, *Cadre général – Cadre technique 2002*, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de physiothérapie* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche
Québec